

LA DGOS PRÉCISE LA COMPOSITION DU COPIL PSYCHIATRIE

Publié le 13 Juillet 2017

Installé en janvier 2017, le Comité de pilotage (Copil) psychiatrie de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) est une instance de réflexion, de propositions et de production spécifique à la psychiatrie. Ces travaux s'organisent autour de 5 thématiques « *prioritaires* ». L'administration a communiqué la liste des personnes « *référentes* » des cinq groupes de travail (officialisés durant la 2^e réunion du Copil le 11 mai 2017). La 3^e réunion aura lieu le 25 septembre 2017.

Le Copil est placée sous la co-présidence du Dr Yvan Halimi et de Cécile Courrèges, directrice de la DGOS. Les personnalités « *référentes* » ont reçu une lettre de mission exposant les attendus de leurs travaux. Chaque thématique sera traitée « *en lien étroit avec les représentants des usagers, des proches et familles, et avec l'éclairage des acteurs et institutions intéressées au sujet.* »

• Pour la thématique « **limitation et encadrement du recours aux soins sans consentement et aux pratiques de contention et d'isolement** », les référents sont le Pr Senon, professeur des universités-praticien hospitalier (PU-PH) en psychiatrie, et le Dr Triantafyllou, président du Syndicat des psychiatres d'exercice public (Spep).

Ils auront pour objectifs d'aider à mieux connaître les mesures privatives de liberté en psychiatrie et de proposer un plan d'action pour réduire le recours à ces pratiques dans les établissements de santé. Ils organiseront la mise en œuvre de l'observatoire des soins sans consentement et des pratiques de contention et d'isolement en cours de création. Son animation est confiée au comité de pilotage de la psychiatrie, en lien avec les institutions et experts incontournables sur cette question.

• Pour la thématique « **prise en charge ambulatoire en psychiatrie : objectifs, missions, activité, cahiers des charges, prospective** », les référents sont le Dr Bensoussan, président du Conseil national professionnel de psychiatrie, le Dr Drevon, président de la FHP-Psy, M. Moullec, vice-président de l'Association des établissements participant au service public de santé mentale (Adesm), le Dr Odier, ancien président de la Fédération française de psychiatrie (FFP), Mme Borrel, présidente de l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam), et Mme Perrin-Niquet, présidente du Comité d'études des formations infirmières et des pratiques en psychiatrie (Cefi-Psy).

Ils veilleront notamment à définir la place de l'ambulatoire dans les différentes étapes du parcours patient, les articulations et les complémentarités entre les acteurs, ainsi que la place et le rôle des différents dispositifs ambulatoires. En premier lieu, les centres médico-psychologiques, pour lesquels il leur est demandé de proposer des cahiers des charges.

• Pour la thématique « **hospitalisation en psychiatrie : objectifs, missions, activité, cahiers des charges, prospective, focus sur les hospitalisations au long cours** », les référents sont M. Borgy, secrétaire général du Syndicat national des psychologues (SNP), Mme Borgne, directrice adjointe du CHU de Saint-Étienne (Loire), Mme Finkelstein, présidente de la Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (Fnapsy), et le Dr Petit, présidente de l'Association nationale des psychiatres présidents et vice-présidents des commissions médicales d'établissement (CME) de CH (ANPCME), au titre de représentante du réseau documentaire en santé mentale Ascodocpsy.

Ils se pencheront entre autre sur la place de l'hospitalisation dans le parcours patient, la place et le rôle des différents dispositifs d'hospitalisation avec hébergement. Ils se poseront également la question des situations pertinentes d'hospitalisation au long cours en psychiatrie.

• Pour la thématique « **prévention, lisibilité, accessibilité et continuité des soins** », les référents sont M. Caplier, directeur adjoint à l'EPSM de l'agglomération lilloise à Saint-André (Nord), M. Marescaut, président de la Fédération Santé mentale France, M. Mariotti, président de l'Adesm, et le Dr Muller, président de la Conférence des présidents de CME de CH spécialisés.

Ils travailleront sur le rôle de la psychiatrie dans la prévention notamment secondaire, les évolutions de la territorialisation en psychiatrie, le suivi de la mise en place des communautés psychiatriques de territoire et des liens avec les GHT. Mais aussi, sur la lisibilité de l'offre pour les patients et les professionnels des autres champs ainsi que l'accessibilité territoriale des soins.

• Pour la thématique « **psychiatrie infanto-juvénile et protection de l'enfance** », les référents sont le Pr Botbol, pédopsychiatre au CHRU de Brest, le Dr Bouet, PH au CH Henri-Laborit à Poitiers, et le Dr Schmidtt, pédopsychiatre.

Ils s'attacheront tout particulièrement aux questions de démographie des pédopsychiatres, de délais d'accès aux CMP, de prise en charge des situations de crise, de transition avec la psychiatrie adulte et de coordination avec les partenaires du champ de l'enfance et de l'adolescence.